

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FEVRIER 2016 A 20H30

Présents : M. GLAIZOT Denis, Maire- M. COUETIERER Dominique, Adjoint- M. REGAL Philippe, Adjoint-
M. ROSSI Laurent, Adjoint- M. DI SCIALOPI Christophe- M. MOUREIN Marc- Yann
BUFFAT-CHAPELLE Anne- M. GUILLOT Joël- Mme REGAT Chantal, M. MINOIER
Florent- Mme DESBOS Monique- Mme MONTEY Véronique- M. GÉRY Laurent

Absents : CHANIERE Christine

Excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GUILLOT

**Objet : CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL FRIGORIFIQUE, DE CUISSON et DE LAVERIE
POUR LE RESTAURANT .**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de contrat de maintenance établie par la
société ARDISCOL/KOROL -qui sera en site à 07340 DAVAZIÈRES , 1353 route de Lyon -

Le contrat présenté, a pour but de maintenir en bon état de fonctionnement le matériel frigorifique , de
cuisson et de laverie situé au restaurant de la commune cét. propriétaire
Il comprend une visite annuelle préventive .

Le montant forfaitaire annuel est fixé à 638,75€ HT. Il sera révisé en fonction des variations des conditions
économiques selon la formule décrite dans le contrat.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal ,

Considérant l'importance de disposer d'un matériel en bon état de fonctionnement ,

Accepte les conditions prédéfinies dans le contrat présenté

**Autorise monsieur le maire, à signer le contrat correspondant avec la Société ARDISCOL/KOROL
La Charge de toutes les démarches nécessaires.**

La mairie gérera le restaurant : Des délégués du conseil municipal ont, il y a quelques jours ,
rencontré monsieur et madame Franck GARNIER, propriétaire de chaubres-d'holes à Nozières
Suite à un sinistre qui a détruit leur outil de travail, ils n'ont plus d'activité et propose de reprendre
celle du restaurant d'Esparagny pour le remettre en route pour une durée qui reste à déterminer.

2 points positifs se dégagent de cette entrevue :

- 1 - ils ont une connaissance de la région et de ses habitants -
- 2 - Ils ont une expérience du métier (ils ont précédemment tenu un restaurant pendant plusieurs
années)

Ils seraient prêt à reprendre le commerce dès que les travaux prévus seront terminés .

Annie Buffat-Chapellet rapporte qu'ils ont eu une bonne impression lors de la visite des locaux.

Laurent Géry précise que l'essentiel dans un restaurant c'est que la chaîne du chaud et celle du froid
soient en parfait état de fonctionnement.

Sur les conseils de Mme Jacqueline BUDAT du site de proximité des Bouzières, on pourrait partir
sur un bail précaire de 18 mois.

Sachant que le loyer demandé est fixé à 200 € mensuellement, Monsieur le maire demande au
conseil de se pencher sur cette candidature. Comptes tenu de tous les éléments en leur possession
les membres du conseil donne au avis favorable à l'attribution de cette location gérée à Mme et
M. GARNIER E.

Travaux de réhabilitation :

les travaux prévus sont élargement des menuiseries , de la plâtrerie peinture au niveau de la cuisine
et une partie de la façade sur le premier niveau.

Le matériau privilégié pour les menuiseries est le PVC

Devis menuiseries :

SALLES : 16 716 € HT
POINT ? : 24456 € HT
VHICULES : 24 078 € HT
PALISSERIE : 19 118 € HT

Devis Plâtrerie-peinture :

TALAS : 7680 € HT Cloison + faïence
D&S&Syles : 3 789 € HT Peinture + faïence
E.L.S.TOMASONNE : 3225 € HT Peinture + faïence
CHANTIER G + CHAPELLES : 4421 € HT Peinture+Faïence+Cloison

Devis façade :

Sarl TALAS : 5 980 € HT
AVCI : 3374 € HT

Un dossier de DIFER a été déposé à la Sous-Préfecture. Dominique précise que le même dossier a été transmis au CDDRA- S&S et a un accord de subvention du CDDRA ; il sera subordonné à une participation de la communauté de communes du Pays de Lamastre.

Chantal dit que les délais sont très courts, il faudrait pouvoir être opérationnel dans 2 mois.

Nettoyage des locaux : l'entreprise G&B - CleanService de Chambois a transmis une proposition pour remettre à en état en état. Leur proposition est chiffrée à 1970€ . Pour une confirmation du devis sans tarder ils peuvent intervenir au 15 février.

Deux autres par 2 entreprises ont aussi été contactées pour le traitement du marbre et pour le chaud et le froid. Une seule s'est déplacée et a transmis une proposition de contrat. Il s'agit du groupe KOROVARIT SCOL basé à DAVEZIEUX. Le contrat est fixé à la somme de 569,75€ annuellement. Le prix ne comprend que la vérification. Toute prestation de remise en état ou de remplacement d'une pièce sera facturée en sus.

En ce qui concerne la cuisine, il faut prévoir de sécuriser les bouteilles de gaz qui sont à l'extérieur à 18 que les tuyaux en cuivre.

Au niveau de locaux et de WC handicapé situé au rez-de-chaussée il y aurait de petits travaux d'aménagement à prévoir : Faire du carrelage ; Aménager une élévation, enlever les étagères en place et cacher les tuyaux qui sont dessous.

Tout cela pourra-t-il être terminé pour le 1er mai ?

Monsieur le maire fait part de l'invitation qu'il a reçu de la part de l'Association des Sapeurs Pompiers et demande quel nombre de conseil voudrait bien représenter la municipalité lors de leur banquet fixé au 27 février 2016 . Chantal et Denis seront des leurs.

Dominique rappelle qu'il devient temps de s'occuper de prochain bulletin municipal ; il propose de former un groupe de travail qui gèrera un peu la mise en forme. Le groupe se forme avec Laurent Rossi - André Buffat-Chapelle- Chantal Regal , Véronique Mantet et Dominique Couturier.

La première réunion est fixée Jeudi 11 Février 2016 à 20 heures.

Dominique rappelle son rôle de coordonnateur pour le recensement de la population ; Il précise qu'à ce jour on est à 48,4% de la collecte effectuée.

Véronique fait part d'une demande de la famille MAILLARD, à Tréfontaine. Ils souhaiteraient que la commune vienne refaire le fossé le long de leur chemin. Philippe précise qu'il y a les égouts qui s'écoulent dans ce fossé et qu'il faudrait qu'ils nettoient au peu de temps en temps . La collectivité ne peut pas se charger de tout. Véronique a bien compris le positionnement de la municipalité et précise que ce genre de chose devrait être expliqué auprès des personnes concernées.

Annie a rendez-vous avec monsieur DODÉ , demain pour préparer le prochain classement de village.

Philippe rapporte que Pascal MAILLARD a des difficultés pour l'accès à son poulailler par le chemin. Il y aurait une base à changer.

L'entreprise VAUX doit terminer les travaux à Garet. Il va falloir mettre de l'enrobé sur l'élargissement. Il faudrait aussi reprendre le fossé le long de la voie qui descend en partant de la maison de monsieur et madame TALAS .

Laurent fait remarquer que beaucoup de factures d'eau de novembre 2015 sont toujours impayées . Est ce que les lettres de relance sont parties. ?

Marc demande où en est le dossier de demande d'extension pour le transport scolaire ? Il a été transmis à la communauté de communes.

Dans le cadre de problèmes agricoles Florian s'est déplacé vendredi jusqu'à la préfecture de l'Ardèche où un rassemblement était prévu.

Joël rappelle que le chemin qui dessert la maison de Mme Gisèle se dégrade. L'entreprise Vaux est au courant , elle doit intervenir.

Les bus n'utilisent toujours pas l'arrêt prévu à cet effet au village. Leur arrêt sur la voie de circulation est dangereux. Y a t il une autre solution. Marc pense qu'il s'agit d'un peu de mauvaise volonté. Il a longtemps fait le circuit et utilisé l'arrêt commune il se doit.

Du côté de Champ la Croix Jean-Louis ALARCON concernant cette tombée de buse qui déverse l'eau dans son terrain. Christophe et Philippe iront voir sur place quelle solution pourrait être trouvée.

Chantal demande si dans le cas de location gratuite de la salle pour une réunion , il ne pourrait pas y avoir un contrat afin que l'on puisse faire un état des lieux.

Une réunion pour la remise en route du Comité des Fêtes a eu lieu la semaine dernière. Des petites avancées se dessinent....

A 23 h 30 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à EMPURANY le 23 février 2016

Le maire,



D. GLAIZOL